

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

La Cimade
L'humanité passe par l'autre



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

ÉDITO	3
FAITS SAILLANTS 2022	4
TEMPS FORTS 2022 EN RÉGIONS	6
ASILE ET SÉJOUR	8
EXPULSIONS, PRISON ET RÉTENTION	10
ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET PSYCHOLOGIQUE	12
VICTIMES DE VIOLENCES ET JEUNES EN DANGER ISOLÉ-E·S	14
2022 EN IMAGES	16
SOLIDARITÉS INTERNATIONALES ET EUROPE	18
SENSIBILISATION ET COMMUNICATION	20
APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS	22
ÉQUIPES SALARIÉES ET BÉNÉVOLES	24
VIE DU MOUVEMENT	26
ÉLÉMENTS FINANCIERS	28
MERCI À NOS PARTENAIRES	30

ÉDITO

© Elise Mellon



L'année 2022 à La Cimade a, comme chaque année, été rythmée par plusieurs événements de la vie nationale ou internationale.

Ainsi, à l'occasion de la présidence française du Conseil de l'Union européenne, pendant les six premiers mois de l'année, La Cimade a lancé 10 propositions pour une Europe protectrice et solidaire, une Europe fondée sur le respect des droits humains et sur des solidarités fortes entre pays de départ, pays de transit et pays d'accueil. Un long chemin reste à parcourir avant que ces propositions ne trouvent une parfaite application dans les pays de l'Union mais c'est la vocation de La Cimade d'appeler sans cesse, avec d'autres associations, au respect des droits des personnes étrangères tout au long de leur parcours migratoire.

Une longue séquence électorale a été consacrée à l'élection du président de la République et à celle des députés. L'arrivée en nombre d'élus de l'extrême droite accompagne la permanence dans le débat public de discours ressassant la menace que constitueraient les flux migratoires, les dangers que représenteraient les personnes étrangères, régulièrement assimilées à des délinquants. C'est au cours de la campagne présidentielle qu'a été annoncé un énième texte de loi sur l'immigration. Si l'examen de ce dernier a été repoussé de plusieurs mois et si ses modalités précises ne sont pas encore totalement

connues, nous nous mobiliserons contre toutes nouvelles restrictions des droits des personnes migrantes.

L'agression de l'Ukraine, au début de l'année, a conduit heureusement l'Europe à mettre en œuvre une procédure simplifiée pour pouvoir accueillir bon nombre de celles et ceux qui souhaitaient quitter leur pays en guerre. L'arrivée en France des ressortissants ukrainiens a ainsi montré qu'il était possible de mobiliser rapidement des moyens publics et privés pour les accueillir dignement sur notre territoire. Nous demandons que des dispositions similaires soient mises en place pour toute personne confrontée à l'exil et en demande de protection.

L'année 2022 qui a été la plus chaude depuis que des relevés de température sont réalisés illustre le début des effets du réchauffement climatique. Après plusieurs années rythmées par la pandémie du virus du Covid, cette année a été celle d'un retour progressif à une vie plus normale. On a donc pu observer une augmentation des migrations, sans atteindre le niveau de celles d'avant 2019. Les nombreux freins à la liberté de circulation, en particulier aux frontières, dans un nombre croissant de pays, ont entraîné la multiplication des tentatives dangereuses de traversées sur les mers, augmentant dramatiquement le nombre de morts, comme par exemple en Méditerranée ou dans la Manche. L'exemple de l'Ocean Viking, errant pendant trois semaines avant d'être accueilli dans le port de Toulon, impose à tous les pays européens de respecter toujours les règles du droit maritime pour secourir des personnes en détresse.

La généralisation des procédures dématérialisées pour toutes démarches administratives touche toutes les populations mais plus particulièrement les plus précarisées et les personnes étrangères. Le Conseil d'État, à l'instigation de La Cimade et d'autres associations, a rappelé à deux reprises au moins au cours de l'année, la nécessité d'une procédure alternative au tout internet, pour ne pas imposer son utilisation systématique.

Plus qu'aux dispositions d'un nouveau texte de loi, c'est aux conditions d'une vision généreuse et solidaire des migrations qu'il faut œuvrer. Avec ses bénévoles et ses équipes salariées, La Cimade s'est entièrement mobilisée en 2022 pour défendre les droits et la dignité des personnes étrangères. Elle continuera à le faire tant que cela s'avérera nécessaire.

HENRY MASSON
Président

FANÉLIE CARREY-CONTE
Secrétaire générale



© Nathalie Bardou

FAITS SAILLANTS 2022

■ Janvier

En pleine cinquième vague de Covid-19, La Cimade demande une nouvelle fois la fermeture des lieux de rétention administrative en période de pandémie. Elle dénonce la politique d'enfermement à tout prix au mépris de la santé des personnes et de leur accès aux droits.

Alors que la France prend la présidence du Conseil de l'Union européenne, La Cimade s'adresse au président de la République ainsi qu'aux membres du gouvernement pour porter [dix propositions](#) en faveur d'une Europe solidaire et protectrice des droits humains.

■ Février

La Cimade diffuse des [informations pratiques](#) pour les personnes fuyant l'Ukraine sur la situation dans les pays limitrophes, ainsi que des renseignements à destination des personnes afghanes sur les procédures d'asile et les possibilités de demander un visa.

La Cimade publie un [rapport d'observation](#) sur la situation des personnes étrangères en prison. Active en prison depuis 1946, l'association agit pour l'accès effectif au droit des personnes étrangères détenues. Aujourd'hui, dans toute la France, 170 bénévoles interviennent dans 75 prisons.

La Cimade et la Ligue de l'Enseignement s'unissent pour proposer un « [kit migrations](#) ». Ce support pédagogique fournit des outils pédagogiques aux adultes intervenant auprès des 6-12 ans sur les questions migratoires, notamment pour déconstruire les préjugés.

■ Mars

Dans le cadre des élections présidentielles, La Cimade lance une campagne de mobilisation nationale intitulée [#HumainsAvantTout](#). Elle invite chacune et chacun à changer de regard, à considérer l'autre à travers notre appartenance commune à l'humanité, et à construire

ensemble une société inclusive, solidaire et égalitaire, fondée sur l'accueil et l'hospitalité.

À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, La Cimade publie [une vidéo](#) pour mieux faire connaître la situation des femmes étrangères et demander un accès effectif à leurs droits.

■ Avril

La Cimade est signataire des [mobilisations unitaires inter-associatives](#) nationales contre l'extrême droite et faveur de la justice et de l'égalité.

La Cimade publie de nouvelles informations pratiques pour les personnes en provenance d'Ukraine arrivées en France.

■ Mai

Dans le cadre des élections législatives, La Cimade formule des [propositions politiques](#) pour la construction d'une société plus humaine et plus solidaire.

À l'occasion de la journée de l'Europe, La Cimade alerte sur la gravité de la situation des personnes mises en danger aux frontières européennes en publiant de nouvelles [vidéos pédagogiques](#).

À Mayotte, La Cimade reprend [ses activités](#) d'accès aux droits et d'accompagnement, après plus de cinq mois de blocage du local de l'antenne par des collectifs hostiles à nos actions et valeurs.

■ Juin

La Cimade publie un [guide pratique et juridique](#) pour appuyer les personnes étrangères détenues dans leurs démarches : militant-e, avocat-e, agent-e pénitentiaire, travailleurs et travailleuses sociales, etc.

Le Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile (CADA) de la Cimade à Béziers fête [ses 20 ans](#) !

■ Juillet

La Cimade est invitée à tenir [un stand](#) pendant les concerts du groupe britannique Coldplay au Stade de France.

En plein cluster, La Cimade se retire temporairement du [centre de rétention de Bordeaux](#) pour dénoncer les placements en rétention qui exposent les personnes retenues et l'ensemble du personnel intervenant au CRA à un risque accru de contamination.

Suite au drame sans précédent de Melilla, le Collectif Loujna-Tounkaranké, dont La Cimade est un membre fondateur, appelle les autorités consulaires et diplomatiques du Maroc, de l'Espagne et de l'Union européenne à [respecter le droit des personnes exilées](#) tout au long de leur parcours migratoire.

■ Août

La Cimade dénonce [l'expulsion](#) par vol charter à destination de la Géorgie d'au moins trois familles enfermées en rétention puis embarquées de force à l'abri des regards, et ce malgré la présence d'enfants mineur-e-s.

Le centre d'hébergement pour personnes réfugiées de [La Cimade à Massy se mobilise](#) aux côtés des réfugié-e-s afghan-e-s pour commémorer le triste anniversaire du retour au pouvoir des talibans.

■ Septembre

La Cimade est [partenaire du film Tori et Lokita](#). Réalisé par Jean-Pierre et Luc Dardenne, il met en scène l'amitié invincible d'un jeune garçon et une adolescente face aux difficiles conditions de leur exil, seuls, depuis l'Afrique.

■ Octobre

Suite à un recours formé par plusieurs organisations, dont La Cimade, le tribunal administratif de Lille annule trois des arrêtés préfectoraux interdisant les distributions gratuites de repas et d'eau dans certaines zones de Calais et de ses alentours.

La Cimade initie une [nouvelle campagne pour la régularisation](#) de toutes les personnes sans-papiers à travers la publication de trois vidéos. Elles racontent comment la vie serait belle pour Hassan, Juan et Soraya s'ils et elle étaient régularisé-e-s.

■ Novembre

Suite au débarquement des passager-e-s de [l'Ocean Viking à Toulon](#) le 11 novembre 2022, La Cimade publie une [foire aux questions](#) pour décrypter le cadre légal et les enjeux en matière de sauvetage, de débarquement et d'accueil des personnes exilées secourues en mer. Elle recueille sur le terrain les témoignages des passager-e-s et dénonce les maltraitances institutionnelles liées par ces dernier-ère-s.

La Cimade publie également une [foire aux questions](#) et un décodage des multiples annonces gouvernementales sur la politique d'expulsion des personnes étrangères, dénonçant les nombreuses contre-vérités véhiculées à ce propos dans le débat public.

■ Décembre

Aux côtés d'autres associations, La Cimade se rassemble [devant l'Assemblée nationale](#) et donne une conférence de presse pour dénoncer les dangers du projet de loi asile-immigration annoncé par le gouvernement.

La Cimade publie une version réactualisée du [Petit guide](#) « Lutter contre les préjugés sur les personnes étrangères » et sa déclinaison en vidéo animée.

La Cimade obtient la certification Qualiopi pour les formations professionnelles qu'elle délivre à des partenaires et structures externes.



TEMPS FORTS 2022 EN RÉGIONS

■ Amériques

Dans les Amériques : consolider nos partenariats pour enrichir nos actions

Le maillage associatif de ces territoires est faible. Afin de mieux y organiser notre accompagnement des personnes exilées, d'y renforcer l'évolution des pratiques et l'entraide, La Cimade a développé les actions visant à consolider son réseau de partenaires. En Guyane, des maraudes inter-associatives ont démarré en juillet pour apporter une aide de premier secours aux personnes qui demandent l'asile acculées à dormir dans la rue. Grâce aux échanges avec nos partenaires médico-sociaux, cette action alimente un plaidoyer pour un accueil digne. En Guadeloupe, le groupe intervient auprès de partenaires sociaux, notamment à Marie-Galante. Ces liens ont fait émerger les enjeux de continuité territoriale d'un archipel où les administrations sont concentrées sur la Guadeloupe continentale. Ils dessinent aussi d'autres contours à notre action dans les Antilles françaises.

■ Auvergne Rhône-Alpes

2022 : le militantisme aux frontières

La région Auvergne-Rhône-Alpes compte des kilomètres frontaliers avec l'Italie et la Suisse, en continuité avec la région Sud-Est. Depuis plusieurs mois, les cimadien-ne-s sont alerté-e-s et associé-e-s sur des constats alarmants en termes de refoulement. Boosté-e-s et motivé-e-s par les rencontres nationales sur les problématiques aux frontières intérieures, des bénévoles se sont emparé-e-s de ce sujet. La problématique a été au cœur de l'Assemblée Régionale 2022 avec l'intervention d'un chercheur nigérien. Un projet de participation au collectif CAFI (Coordination des Actions aux Frontières Intérieures) s'est construit. Dans le cadre de ce dernier, une action d'observation à la frontière est programmée en 2023.

■ Bretagne Pays-de-Loire

Liens avec les travailleurs sociaux : une journée régionale et ses suites

Une journée régionale sur le travail social a eu lieu en mai 2022, afin de questionner collectivement l'articulation

entre le rôle des travailleurs et travailleuses sociales et nos actions en faveur de l'accès aux droits des personnes étrangères. Elle a porté de nombreux échos au sein des groupes, de l'amorce de réflexions collectives sur le sujet à des rencontres avec des responsables de services sociaux. La démarche engagée permet une meilleure compréhension des réalités du travail social par les équipes, et génère par ailleurs un impact positif sur le nombre et la pertinence des orientations vers nos permanences. Pour soutenir cette dynamique régionale, nous poursuivons la remontée des suites concrètes et construisons une stratégie régionale de formation externe pour les travailleurs sociaux. L'acte II de cette journée régionale aura lieu en 2023.

■ Centre-Ouest

Actions de sensibilisation dans l'espace public

En 2022 les groupes locaux de la région Centre-Ouest (La Rochelle, Deux Sèvres, Poitiers, Eymoutiers, Peyrelevade, Tours, Blois, Bourges, Orléans) se sont mobilisés autour des grands enjeux de l'année : situations individuelles et collectives des personnes étrangères, mesures coercitives prises à leur encontre, information et sensibilisation des acteurs présents dans les territoires... Les groupes ont été particulièrement inventifs pour organiser des actions de sensibilisation et d'interpellation dans l'espace public. Ils ont notamment conçu et réalisé deux actions de rue théâtralisées à Niort et Poitiers et créé un musée de rue à Blois. Dans le Loiret, La Cimade a participé aux mobilisations inter associatives contre le projet de création d'un centre de rétention à Olivet. Le festival Migrant-scène a une nouvelle fois été un temps fort.

■ Franche-Comté Bourgogne

2022 : se réinventer pour mieux accueillir

Les années Covid ont bouleversé les permanences d'accueil : masques, distance, fonctionnement sur rendez-vous... Ces éléments qui se sont imposés à nous ont entravé les dimensions inconditionnelles et conviviales de nos accueils. En 2022, les réflexions sur la refonte du projet associatif qui incitaient à plus de transversalité et la levée progressive des recommandations sanitaires ont amené les groupes de la région à repenser leur façon d'accueillir. Le but : ouvrir grand les portes de La Cimade, recevoir en complémentarité, mettre de l'humain là où l'administration en manque cruellement. Quel est le sens de nos permanences à l'heure où les voies de recours sont de plus en plus restreintes ? C'est tout l'enjeu d'une réflexion régionale qui se poursuivra en 2023.

■ Grand Est

Développer le pouvoir d'agir pour renouveler l'accueil

8271 sollicitations et 3698 dossiers ouverts en 2022, avec une problématique récurrente : la dématérialisation. La Cimade est allée au contentieux en assignant en justice la préfecture du Bas-Rhin avec les sections de la Ligue des Droits de l'Homme (LDH) et du Syndicat des Avocats de France (SAF) contre la dématérialisation de ses procédures. La décision rendue par le tribunal administratif de Strasbourg contraint la préfecture à revoir son organisation, la préfecture a fait appel. Suite au constat de notre impuissance face aux lois et aux administrations, une équipe a travaillé sur le "développement du pouvoir d'agir" des personnes exilées et des équipier-e-s Cimade. Un accueil collectif (les Z'ACCOS) a été créé. Deux fois par mois, il permet aux personnes de se réapproprier leurs parcours migratoires et de s'outiller pour défendre leurs droits.

■ Île-de-France

Sensibilisation sur la situation des femmes étrangères victimes de violences

L'équipe chargée de l'accompagnement des femmes étrangères victimes de violences a développé les actions de sensibilisation en 2022. Une vingtaine de bénévoles s'est impliquée avec des prises de parole dans plusieurs émissions de radio, des rencontres et sessions de formation auprès des acteurs de terrain (SOS femmes 93, Amicale du Nid...), et l'animation de table-rondes sur la question des femmes en migration. Les supports de communication ont été renouvelés : une affiche appelant à la régularisation de toutes les femmes étrangères victimes de violences, y compris celles non protégées par le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA), a été réalisée pour la Journée de lutte contre les violences faites aux femmes. Le travail sur la réalisation d'un podcast témoignant des parcours des femmes migrantes se poursuit.

■ Languedoc-Roussillon

Un accès aux droits de plus en plus détérioré

En Languedoc-Roussillon comme ailleurs, l'accès au service public des étrangers s'est détérioré en 2022. Malgré des améliorations apportées aux téléservices, le processus de déshumanisation administrative produit des effets délétères sur la vie des personnes étrangères. Dans ce contexte, les équipier-e-s de La Cimade tentent avec obstination d'accompagner les personnes étrangères de la meilleure façon. La détérioration de l'accès au droit s'observe particulièrement en milieu carcéral : il devient quasiment impossible d'obtenir la délivrance ou le renouvellement d'un titre de séjour.

La prise en charge heureusement rapide par l'Etat des réfugiés ukrainiens a exclu d'autres publics de l'accès à l'hébergement d'urgence. La question du logement est prioritaire et un travail de réflexion a été engagé pour développer des partenariats et des actions.

■ Nord Picardie

Permanences avec le bus de l'accès aux droits à la frontière franco-britannique

Dans le cadre d'un partenariat avec l'Université catholique de Lille, des bénévoles de six groupes de la région et des étudiant-e-s en master de droit se rendent auprès des personnes exilées présentes sur la côte avec le bus de l'accès aux droits. D'abord menées auprès des personnes survivant dans un grand dénuement sur les campements de Grande-Synthe et Loon-Plage, les permanences se sont déplacées depuis l'été à l'accueil de jour du Secours Catholique de Calais, trois lundis sur quatre. Plus de 190 personnes ont ainsi été rencontrées et renseignées. Une majorité d'entre elles espère rejoindre le Royaume-Uni, tandis que d'autres envisagent de rester en France en engageant une procédure de demande d'asile ou de titre de séjour. Certaines requièrent un accompagnement suite à une procédure Dublin ou une mesure d'éloignement.

■ Normandie

Des victoires et un fort dynamisme bénévole en Normandie

Plusieurs faits marquants cette année, avec la victoire au Tribunal administratif de Rouen pour l'hébergement d'urgence des personnes sans papier en Seine-Maritime, la réunification familiale d'une personne réfugiée avec ses deux sœurs sous tutelle au nom de l'intérêt supérieur de

l'enfant, le déploiement d'un plaidoyer inter-associatif sur la frontière franco-britannique, le développement de la formation externe, la création du jeu NousS au Havre pour sensibiliser les enfants à l'interculturalité et d'une chorale avec les apprenant-es des ateliers sociolinguistiques de Caen, la saisine de la Défenseur des Droits sur la situation des jeunes en danger isolé-es dans l'Orne, la relance des permanences d'accueil à Caen, la poursuite de notre investissement auprès des personnes détenues et au sein du réseau de visiteurs et observatoire du CRA de Rouen-Oissel. Ce foisonnement traduit un fort dynamisme bénévole dans les quatre groupes locaux de la région !

■ Océan Indien

À défaut de continuité territoriale, la persistance des pratiques dérogatoires discriminatoires

À La Réunion et à Mayotte, les préoccupations des équipes sont transversales. Atteintes aux droits des personnes étrangères et obstacles rencontrés durant leur parcours de soins lors des évacuations sanitaires entre les deux îles sont ainsi documentés dans un rapport à paraître en 2023. Les équipes ont aussi travaillé sur les défaillances des dispositifs d'accompagnement et d'hébergement des demandeurs d'asile, les vulnérabilités spécifiques des personnes étrangères victimes de violences intrafamiliales mais aussi les contraintes engendrées par la dématérialisation croissante. Le groupe local de Mayotte a pu reprendre ses activités, tandis que La Réunion s'est dotée de nouveaux espaces à Saint-Denis. Les professionnel-le-s du secteur social bénéficient d'un éventail de formations renforcé.

■ Sud-Est

Des actions d'observation à la frontière franco-italienne

Les équipes de La Cimade se mobilisent pour dénoncer les situations de non-recours, les dysfonctionnements et l'aberration d'un système qui prive d'alternatives les personnes qui veulent déposer une première demande, ainsi que celles qui attendent un renouvellement ou un récépissé. Les usager-e-s sont démuni-e-s face à ces situations ubuesques, contre lesquelles des contentieux ont été initiés.

À la frontière franco-italienne entre Vintimille et Menton, dans le Briançonnais, notre mouvement continue de participer aux actions d'observations pour demander le respect des droits fondamentaux des exilé-e-s. La sensibilisation continue notamment avec la sortie d'une vidéo pour dénoncer les atteintes aux droits aux frontières : elle en dira plus long que bien des discours.

■ Sud-Ouest

Sud-Ouest : le retour d'une assemblée régionale en présentiel !

L'assemblée régionale est un moment fort de rencontre et d'échanges pour les membres de La Cimade en région. En raison de la pandémie de Covid, cela faisait trois longues années que cette assemblée n'avait pu se réunir. Les 2 et 3 avril 2022, plus de 80 membres venant des quatorze groupes locaux de la région ont pu se retrouver à Sabres, dans les Landes. En présence du président Henry Masson, nous sommes revenus sur les actions menées dans la région en 2021 et avons échangé sur l'engagement de La Cimade. Une partie de ces journées a également été consacrée aux contributions locales à la réflexion nationale sur le projet associatif de La Cimade, dans une ambiance conviviale ponctuée de moments festifs et musicaux.



© Nathalie Bardou

ASILE ET SÉJOUR

ASILE, SÉJOUR : DES DROITS SOLUBLES DANS LA DÉMATÉRIALISATION ?

En 2022, l'obtention d'un titre de séjour a encore été complexifié par la fermeture des guichets d'accueil des administrations au public et la dématérialisation, auxquelles s'ajoutent de très strictes conditions d'accès.

■ LA RÉGULARISATION DES PERSONNES SANS-PAPIERS LARGEMENT BLOQUÉE

La France a délivré plus de 320 000 premiers titres de séjour en 2022. Mais des centaines de milliers de personnes restent contraintes de vivre en situation irrégulière.

A Mayotte, un grand nombre de jeunes, pourtant né-e-s en France ou arrivé-e-s dans leur enfance avec leurs parents, sont exclu-e-s par le droit dérogatoire de la nationalité française et du droit au séjour. Ils et elles deviennent sans-papiers à leur majorité.

Par ailleurs, partout sur le territoire, la saturation des sites Internet ou des refus abusifs d'examen de dossier par les préfectures empêchent des personnes

remplissant les conditions d'obtention d'un titre de séjour de déposer leur demande. En 2022, la campagne #LibertéEgalitéRégularisez a dénoncé ces injustices.

■ DES DÉCISIONS JUDICIAIRES IMPORTANTES CONCERNANT L'IMPOSITION DE LA DÉMATÉRIALISATION

Le Conseil d'Etat a statué le 3 juin 2022 : à la suite des démarches contentieuses portées par La Cimade et ses partenaires, la haute juridiction a considéré que les préfets ne pouvaient contraindre les personnes étrangères à utiliser Internet pour obtenir un rendez-vous en préfecture. Suite à cet avis, La Cimade a interpellé de nombreuses préfectures. La plupart tardent à respecter la jurisprudence. Plusieurs tribunaux administratifs leur ont toutefois imposé de modifier leurs pratiques, à l'instar de Basse-Terre, Montreuil ou Lyon.

Le ministère de l'Intérieur a également poursuivi le développement de la dématérialisation totale des demandes de titre de séjour. Saisi par La Cimade et ses partenaires sur ce sujet, le Conseil d'Etat a enjoint les pouvoirs publics à proposer un accueil et un accompagnement. Mais l'accueil des personnes demandant un titre de séjour souffre toujours d'un criant manque de moyens, et la majorité des préfectures n'applique pas cette décision. La Cimade a interpellé pour dénoncer cette situation, jusqu'au ministère de l'Intérieur. L'association a également communiqué auprès des médias.

LE DROIT D'ASILE

En 2022, 137 046 premières demandes ont été enregistrées, un record historique. La première nationalité de demande est l'Afghanistan, avec plus de 22 000 demandes. 134 454 décisions ont été prises pour un taux d'accord de 29 %.

L'invasion de l'Ukraine a conduit environ 100 000 personnes à se réfugier en France. Le statut de la protection temporaire leur permet de séjourner sur le territoire, d'y travailler et de percevoir une allocation.

Plus de 100 000 personnes bénéficient des conditions d'accueil pour 111 000 places, mais environ 60 000 en sont privées en raison d'une fuite ou d'une demande tardive.

■ CRÉER DE LA JURISPRUDENCE AU BÉNÉFICE DES PERSONNES ÉTRANGÈRES

Le 24 février 2022, le Conseil d'Etat a annulé très partiellement l'ordonnance modifiant le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA). La haute juridiction a considéré que les dispositions relatives à l'accès au marché du travail des demandeurs d'asile excluant les personnes sous le coup d'une procédure Dublin n'étaient pas conformes au droit européen.

Alors que l'Afghanistan s'est enfoncé dans la nuit talibane, le Conseil d'Etat a jugé suffisantes les mesures prises par le gouvernement pour assurer l'accès des familles des protégé-e-s afghans, et notamment la possibilité de déposer une demande dans trois pays voisins.

Lors de l'arrivée du bateau Ocean Viking, l'Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (Anafé) a contesté la création d'une zone d'attente temporaire sur le port militaire de Toulon puis dans un centre de vacances. Les droits des personnes maintenues y ont été peu respectés. Si le Conseil d'Etat n'a pas décrété l'illégalité de cette zone, la quasi-totalité des personnes détenues a été libérée par les juges.

Le 27 décembre 2022, le Conseil d'Etat a considéré que le statut de protection temporaire ne pouvait pas s'appliquer aux personnes ne bénéficiant pas d'une résidence permanente en France suite à une décision gouvernementale en ce sens.

■ ACCOMPAGNER LES DEMANDES D'ASILE

Au niveau national et régional, La Cimade prépare pour l'entretien à l'Ofpra les personnes demandant l'asile. 163 accompagnements ont été réalisés. Les bénévoles impliqué-e-s dans les permanences asile sont régulièrement formé-e-s et soutenu-e-s par les salariés. Une liste d'information dédiée aux questions d'asile a été mise en place, ainsi qu'un groupe de réflexion sur un accompagnement alternatif des demandeurs d'asile.

HAUT ET FORT

À l'automne, La Cimade a poursuivi sa campagne pour la régularisation large et durable des personnes sans-papiers autour du message : « #LibertéEgalitéRégularisez, un autre avenir est possible pour les personnes sans-papiers ». Trois nouveaux films racontent les améliorations apportées au quotidien de Hassan, Juan et Soraya par leur régularisation. Ils ont touché quatre millions de personnes.

Dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne, La Cimade a diffusé une vidéo pour la journée mondiale des réfugiés, le 20 juin. Exigeant la garantie d'un accueil digne, juste et équitable partout en Europe, elle décrit la « migrerrance » des personnes en quête de protection induite par le système Dublin.

La mobilisation contre l'imposition de la dématérialisation des démarches administratives par les préfectures a été relayée sur nos réseaux sociaux et auprès des médias pour visibiliser les initiatives menées sur le terrain par les équipier-ère-s de La Cimade.



© Nathalie Bardou



©JC HANCHE/CGLPL

EXPULSIONS, PRISON ET RÉTENTION

À L'OMBRE DU DROIT, DES PERSONNES ÉTRANGÈRES ENFERMÉES ET EXPULSÉES

■ UNE POLITIQUE MIGRATOIRE AXÉE VERS L'EXPULSION

La question de l'expulsion a pris une place prépondérante dans les débats qui ont ponctué l'agenda politique de l'année 2022. L'élection présidentielle et l'annonce d'un projet de loi asile et immigration a donné lieu à de multiples déclarations gouvernementales. Ces discours stigmatisant et criminalisant celles et ceux considéré-e-s comme indésirables ont pour but de justifier une politique d'expulsion à tout prix. La Cimade s'est mobilisée, apportant notamment un contre-discours mettant en avant les témoignages des personnes concernées afin de déconstruire les préjugés.

■ DES ESPACES DE NON-DROIT

La Cimade constate les nombreuses violations de leurs droits subies par les personnes étrangères. Les expulsions de celles et ceux faisant partie des catégories protégées, leur détention arbitraire, les refoulements aux frontières intérieures ainsi que les interpellations illégales sont quelques illustrations des nombreuses pratiques de l'administration contraires à la loi. Les circulaires dites « Darmanin » du 3 août et du 17 novembre 2022 ont par ailleurs renforcé une politique d'expulsion au détriment des droits fondamentaux des personnes concernées. En complément des missions d'accompagnement menées sur le terrain, La Cimade s'est engagée dans de multiples démarches contentieuses et de plaidoyer afin de faire cesser ces violations de droits.

■ PRISON : LA TOUCHE FINALE DANS UN PARCOURS PÉNAL DÉJÀ DISCRIMINATOIRE

À l'issue d'un parcours pénal souvent discriminatoire, les personnes étrangères subissent une incarcération elle aussi jalonnée d'injustices plus ou moins assumées. Souvent, elle constitue un obstacle insurmontable pour enregistrer une demande d'asile, déposer une demande de titre ou contester une mesure d'expulsion.

■ SI CE N'EST TOI, C'EST DONC TON FRÈRE : DES MILLIERS D'HISTOIRES DE VIES BRISÉES

Le prix des consignes ministérielles sécuritaires, des déclarations hâtives et des contre-vérités qui ont émaillé toute l'année 2022 se paie comptant, et cher. La double peine est plus que jamais une réalité, les droits fondamentaux des étranger-e-s détenu-e-s ne sont pas toujours respectés, et le statut administratif bloque, sans raisons, toutes formes de réinsertion. Pourtant, cette réponse univoque est stérile et criminogène, puisqu'elle tend à renforcer les amalgames entre nationalité et délinquance.

■ AUX CÔTÉS DES PERSONNES DÉTENUES, CETTE ANNÉE PLUS QUE JAMAIS

Pour ne pas faire de ces constats une fatalité, les équipes de La Cimade se tiennent tous les jours derrière les murs des prisons aux côtés des personnes détenues. En 2022, 3 056 détenu-e-s ont été rencontré-e-s plus de 5 000 fois par 174 bénévoles présent-e-s dans plus d'une prison française sur trois. Ces chiffres en hausse soulignent la nécessité de rendre l'accès au droit effectif. Forte de cette expérience, La Cimade a pu porter à la connaissance de tou-te-s les réalités habituellement dissimulées derrière les murs, en dénoncer les dérives et déconstruire les amalgames, notamment par la réédition d'un rapport d'observation paru au premier trimestre.

■ ACCOMPAGNER, LUTTER, DÉNONCER : LA PRÉSENCE DE LA CIMADE EN RÉTENTION

Cette année encore, dans les huit centres de rétention administrative (CRA) où La Cimade intervient en France hexagonale et ultramarine, l'association a accompagné dans leurs démarches administratives et juridiques les personnes retenues. L'association a aussi poursuivi son travail de dénonciation des conditions d'enfermement et de défense des droits des personnes étrangères à travers la publication de multiples témoignages, articles, communiqués et rapports. Elle a également mené des actions contentieuses et de plaidoyer et s'est notamment mobilisée contre la création de nouveaux CRA.

■ LA MENACE POUR L'ORDRE PUBLIC, BOUSSOLE DE LA POLITIQUE D'ENFERMEMENT ADMINISTRATIF

Les autorités ont manipulé à outrance la notion de « menace pour l'ordre public » afin d'enfermer abusivement des personnes étrangères. Malgré son caractère imprécis, elle a servi à justifier privations de liberté et expulsions, en dépit, parfois, de l'absence de poursuite pénale ou condamnation. Utilisée de façon grandissante comme une punition, la rétention a été largement détournée de son objet. De nombreuses personnes ont été maintenues enfermées malgré l'absence de perspective d'expulsion.

■ EN RÉTENTION, UNE POLITIQUE D'ENFERMEMENT À TOUT PRIX

L'administration a poursuivi une politique d'enfermement

à tout prix, sans aucune prise en compte des situations individuelles. Ainsi, l'enfermement de personnes protégées contre l'expulsion ou vulnérables (enfants, étrangers malades, victimes de violence...) s'est accru, en violation de leurs droits et au mépris des conséquences sur leur vie et leur santé.



HAUT ET FORT

La Cimade a réédité en février « Etranger-e-s en prison : Surveiller, punir et expulser », un document mettant en avant les témoignages de bénévoles et de personnes détenues au sein de plus de 75 prisons en France. Ce rapport analyse les impacts des politiques migratoires en milieu carcéral et propose des pistes pour combattre les discriminations cachées derrière les murs de nos prisons.

Le durcissement des politiques d'expulsions a conduit La Cimade à sensibiliser le grand public sur les instruments de bannissement à travers plusieurs dispositifs de communication tel que le podcast « Nous les banni-e-s », qui donne à entendre les témoignages de personnes victimes du bannissement. L'association a également fait paraître une tribune en soutien aux Cinq de Montpellier.

Pour déconstruire les fausses informations et analyser la question de l'immigration, La Cimade a produit un document de décryptage des mesures d'expulsions prises à l'encontre des personnes étrangères.



© Nathalie Bardou



© Nathalie Bardou

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET PSYCHOLOGIQUE

■ 2022 OU LE RETOUR À LA VIE NORMALE POUR LE CENTRE PROVISoire D'HÉBERGEMENT (CPH) DE MASSY

L'année 2022 signe le premier exercice depuis la crise sanitaire durant lequel les 142 résidents et les treize salariés du CPH ont retrouvé leur fonctionnement habituel. Ainsi, le Centre a renoué avec une belle dynamique d'animation :

- Tenue d'ateliers organisés en interne (jardinage, réparation de vélos) ou en collaboration avec des partenaires extérieurs (musique, art-thérapie)
- Événements festifs ouverts au public comme la Journée mondiale des réfugiés, ou à destination des résidents comme l'été culturel
- Événements de commémoration, à l'instar du premier anniversaire de la prise de Kaboul par les talibans

2022 signe aussi la fin des travaux des espaces collectifs dédiés aux résidents et la mise en place d'un budget participatif permettant aux personnes accueillies, adultes et enfants, de s'impliquer davantage dans la vie du centre.

2022, c'est enfin le financement d'un projet visant à accompagner les résidents venant d'obtenir un logement afin de sécuriser leur parcours dans cette étape importante de leur intégration. Ce financement a été renouvelé pour 2023.

■ LE CENTRE DE SOINS ET DE RESSOURCES FRANTZ FANON

Nous avons accompagné 358 personnes en souffrance psychologique, effectué 2 693 consultations en vingt-huit langues, et mené cinquante-trois actions auprès de professionnels et bénévoles. La prise en charge des personnes fuyant la guerre en Ukraine a été grandement facilitée par l'obtention rapide de titres de séjour et d'hébergement. L'ouverture immédiate des « droits santé » a permis aux personnes ukrainiennes de ne pas souffrir d'un enkystement de leurs troubles psychiques par des complications sociojuridiques.

Nous avons accueilli à la faculté de médecine de Montpellier la première promotion d'étudiants du Diplôme universitaire (DU) « Exil, Droit et santé ». Ce DU aborde l'exil sous l'angle du droit, de la santé somatique, de l'anthropologie et de la santé mentale.

Nous avons poursuivi notre engagement de formation auprès des interprètes professionnels. En parallèle d'ateliers mensuels, nous avons mené une recherche-action sur l'interprétariat en santé. Le but était double : répondre au plus près aux besoins des acteurs de terrain avec lesquels nous travaillons et promouvoir un modèle d'interprétariat en santé adapté aux besoins du public que nous accueillons.

■ À MONTPELLIER, BIDONVILLES

En 2022, plusieurs points forts ont marqué l'action de la Mission bidonvilles. Le recrutement d'un médiateur scolaire a permis de renforcer l'accès à la scolarité des enfants des bidonvilles. Il s'agit d'une dynamique complexe, qui nécessite à la fois de convaincre les parents de l'importance de la scolarité pour leurs enfants mais aussi de déconstruire les préjugés que peuvent nourrir certains professionnels de l'éducation. L'équipe salariée a participé activement aux journées régionales dédiées aux questions d'hébergement et de logement. L'approfondissement du travail partenarial débouche sur la mise en œuvre d'actions concrètes et innovantes : plusieurs familles ont ainsi pu quitter le bidonville et accéder à un hébergement digne et durable. L'accompagnement des habitants des bidonvilles reste complexe mais la collaboration active entre les associations, la ville de Montpellier et les services de l'Etat laisse augurer la définition d'une politique de résorption respectueuse des personnes.

■ CENTRE D'ACCUEIL POUR LES DEMANDEURS D'ASILE BÉZIERS : DÉJÀ VINGT ANS

170 personnes ont été accueillies en 2022. Cinquante nouvelles arrivées pour quarante-trois départs, dont la majorité avec des titres de séjour. Toutes les personnes sorties ont pu trouver des solutions de logement. L'atelier cuisine a connu un grand succès via de très nombreux événements organisés. Un travail de réflexion a été mené afin d'autonomiser le projet : 2023 devrait voir la création d'une véritable structure professionnelle capable d'assurer des prestations de type traiteur, tout en conservant la mission de formation et de lien social entre les Biterrois et les personnes exilées. Des bonnes nouvelles mais des difficultés aussi : le centre est depuis de long mois confronté à des problèmes de locaux. Vieux et vétustes, ils nécessitent une réfection complète. Un projet de réhabilitation est en cours mais prend beaucoup plus de temps que prévu faute de financements. Cette situation est très insécurisante pour l'équipe et très inconfortable pour les personnes accueillies. Nous espérons de jours meilleurs dans les années qui viennent. Cela ne nous a pas empêché d'organiser une belle fête pour les vingt ans du CADA qui a été l'occasion de se souvenir bien sûr, mais de parler d'avenir surtout !

HAUT ET FORT

Un an après la prise de Kaboul par les talibans, le Centre d'hébergement pour personnes réfugiées de La Cimade à Massy s'est mobilisé aux côtés des réfugié-e-s afghan-e-s pour sensibiliser l'opinion publique à travers des témoignages de personnes résidentes. L'objectif de La Cimade était de porter la voix de ceux et celles qu'on accompagne et dont les proches sont resté-e-s là-bas, pour rappeler que l'Afghanistan ne doit pas tomber dans l'oubli.

En 2022, le Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile (CADA) de Béziers a fêté ses vingt ans. En plus de la célébration, La Cimade a voulu rendre hommage aux plus de 600 femmes et hommes hébergé-e-s tout au long de ces années à travers une exposition photos et un très beau film (*Avec mes souvenirs*, de Laurence Kirsch) qui permet de se plonger au plus profond du travail d'accueil du centre. Ce projet représente une vraie marque de reconnaissance pour toutes les personnes qui ont pris part à cette aventure depuis de nombreuses années.



© valentina pacheco



© NathalieBardou

VICTIMES DE VIOLENCES ET JEUNES EN DANGER ISOLÉ·E·S

POUR LA PROTECTION DES PERSONNES ÉTRANGÈRES, LE GOUVERNEMENT A ENCORE SES PREUVES À FAIRE !

■ LES PERSONNES ÉTRANGÈRES VICTIMES DE VIOLENCES

En dépit de chiffres alarmants (111 féminicides, 80 % des plaintes pour violences classées sans suite...) et des appels à la mise en place d'une véritable politique de lutte contre les violences, l'action des pouvoirs publics reste dérisoire.

La protection des personnes étrangères victimes de violences en France est loin d'être acquise. C'est pourtant par un accès effectif à leurs droits, au-delà de la délivrance du titre de séjour ou d'une protection par l'asile, que ces femmes et hommes pourront bénéficier

d'une véritable protection, accéder à un hébergement, à un accompagnement social et médical, à un divorce équitable, ou encore à la reconnaissance des violences subies. Ces éléments sont nécessaires pour favoriser leur autonomie, leur reconstruction mais aussi leur insertion sur le territoire français.

Parmi les sollicitations, les demandes d'accompagnement liées aux violences au sein du couple sont toujours les plus importantes et sont souvent combinées avec de graves violences sexuelles ou des cas d'enlèvements internationaux d'enfants. Les bénévoles ont continué d'accompagner des personnes ayant fui des persécutions liées au genre. La complexité des demandes d'asile requiert un savoir-faire important, de la préparation du récit d'asile à l'entretien à l'Ofpra. Ces demandes concernent le plus souvent des personnes fuyant un mariage forcé, des persécutions liées à leur orientation sexuelle ou identité de genre, des violences conjugales ou familiales, une situation de traite des êtres humains ou une mutilation génitale féminine.

Face à ces difficultés, les bénévoles de La Cimade doivent aussi être très vigilant·e·s au regard de la liste de pièces exigées illégalement par certaines préfectures pour prouver les violences subies. Plusieurs personnes accompagnées dans nos permanences ont indiqué n'avoir

pas pu porter plainte, ou seulement après avoir fait établir un certificat médical, ce qui n'est pas légal.

Les actions de formation ont repris en 2022, y compris dans l'océan Indien, facilitant le travail et les bons réflexes des personnes amenées à accompagner des personnes étrangères.

Les actions de plaidoyer, les saisines du Défenseur des droits, la participation de la Cimade au groupe de travail au sein de l'Alliance 8.7, le travail inter-associatif ont permis de mieux prendre en considération la situation des personnes victimes de violences. La Cimade a aussi travaillé en 2022 sur des outils de sensibilisation. Mais la route est longue. En 2023, peut-on espérer une vraie politique publique de protection de toutes les personnes victimes de violences, y compris celles qui n'ont pas de titre de séjour ?

■ JEUNES EN DANGER ISOLÉ·E·S

La situation des jeunes en danger, ces enfants étrangers isolés sur le territoire français, a fait couler beaucoup d'encre : des propos nauséabonds, des amalgames, des suspicions de fraudes et de mensonges. Le constat de La Cimade est tout autre.

Ces enfants ne sont pas protégés : certain·e·s dorment dehors, d'autres subissent des évaluations à charge, peu protectrices de leurs besoins. Accéder à l'école, la formation, la santé, la reconstitution des documents d'état civil relève du parcours du combattant. Certain·e·s sont rattaché·e·s arbitrairement à des adultes inconnus, d'autres voient modifiées leur date de naissance sur l'état civil pour les faire apparaître comme majeur·e·s. Et quand ils et elles sont confié·e·s à l'Aide sociale à l'enfance, leur accompagnement est souvent défailant. À 18 ans, ils et elles se retrouvent souvent avec une obligation de quitter le territoire. La loi relative à la protection de l'enfance promulguée en février 2022 a été une occasion manquée pour permettre une véritable politique de protection de l'enfance.

Dans toute la France, les bénévoles se mobilisent pour permettre à ces jeunes d'accéder à leurs besoins les plus fondamentaux. Ils et elles ont notamment dénoncé les tentatives d'évacuation des squats et campements où survivent ces enfants. Les perspectives de relogement sont plus qu'incertaines.

Acharnement administratif, refus de protéger les jeunes majeur·e·s, parcours du combattant pour accéder à la préfecture, suspicions : tout est bon pour balayer d'un revers de main des mois, voire des années de travail d'accompagnement de ces enfants. Les bénévoles, en lien avec des avocat·e·s, accompagnent alors ces jeunes devenu·e·s majeur·e·s pour faire valoir leur droit au séjour devant les tribunaux administratifs.

Ces combats pour les droits des enfants continueront en 2023.



HAUT ET FORT

À l'occasion du 8 mars, La Cimade a dénoncé l'absence de protection de l'Etat subie par les femmes étrangères malgré leur travail, leur vie et leurs liens en France. Dans une vidéo d'animation intitulée « *Maria, Victime de violence* », Maria, battue par son mari, témoigne du mépris et des graves conséquences de cette maltraitance administrative.

La Cimade s'est mobilisée le 25 novembre, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination des violences contre les femmes en publiant un guide pratico-juridique « *Victimes de violences, comment mieux accompagner les personnes étrangères ?* » et en partageant ses revendications sur les réseaux sociaux.

Pour répondre aux propos et propositions discriminatoires relatifs aux mineur·e·s isolé·e·s tenus par des candidat·e·s aux élections présidentielles et législatives, La Cimade et plusieurs associations partenaires ont diffusé sur leurs réseaux sociaux des réponses communes sous la forme de visuels.



© NathalieBardou



2022 EN IMAGES





© La Cimade

SOLIDARITÉS INTERNATIONALES ET EUROPE

SE MOBILISER, EN EUROPE ET À L'INTERNATIONAL, POUR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DES DROITS DES PERSONNES EXILÉES

■ DÉCRYPTER POUR INFORMER SUR LES CONSÉQUENCES DES POLITIQUES MIGRATOIRES EUROPÉENNES EXTERNALISÉES

Au premier semestre 2022, la France a présidé l'Union européenne (UE) pour une période de six mois. La Cimade s'est mobilisée pour décrypter les priorités françaises sur la dimension migration et asile dans ce cadre. Elle a par ailleurs porté dix propositions en faveur d'une Europe solidaire et protectrice des droits humains. La Cimade s'attache également à documenter les violations des

droits humains sur le long et sinueux parcours migratoire emprunté par les personnes étrangères. En juin 2022, elle a ainsi organisé un déplacement en Albanie à des fins de collectes de données sur la situation des personnes en transit dans le pays et l'expulsion, depuis la France, des ressortissant·e·s albanais·e·s. En novembre 2022, suite au débarquement des passager·e·s de l'Ocean Viking à Toulon, La Cimade a publié une foire aux questions (FAQ) pour décrypter le cadre légal et les enjeux en matière de sauvetage, de débarquement et d'accueil des personnes exilées secourues en mer.

■ INFORMER LES ASSOCIATIONS DE SOUTIEN, LES PERSONNES EXILÉES ET LEURS FAMILLES

Suite à l'invasion de l'Ukraine en février 2022, des milliers de personnes se sont retrouvées sur les routes, à la recherche d'un lieu sûr. La Cimade a agi en mettant en ligne les informations pratiques à destination des personnes fuyant le pays ainsi que des personnes qui les soutiennent.

Par ailleurs, soucieuse de mieux accompagner les personnes exilées, La Cimade participe à l'amélioration de l'accompagnement de leurs familles et de leurs soutiens.

Elle a ainsi travaillé à la création d'une vidéo pour aider à la compréhension des possibilités de recherches en cas de disparition d'un proche dans l'archipel des Comores.

Afin de favoriser l'accompagnement des personnes qui risquent d'être expulsées dans un autre pays européen dans le cadre du règlement Dublin, La Cimade a publié cinq nouvelles fiches pays (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie et Suède) destinées à outiller les personnes solidaires afin de conseiller et orienter au mieux les personnes qu'elles soutiennent.

■ SE MOBILISER À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

Initiative citoyenne européenne pour mettre fin au commerce avec les colonies israéliennes en application des droits humains fondamentaux et du droit international, Commemor'Action du 6 février en souvenir des personnes décédées et disparues, Sommet des Peuples contre les politiques migratoires meurtrières... La Cimade participe activement aux initiatives transnationales sur les questions migratoires et la construction de la paix en Israël et en Palestine. L'association ancre également son action depuis la France, d'où elle se mobilise sur les frontières hexagonales. Aux frontières françaises avec l'Italie et l'Espagne, elle a poursuivi sa mobilisation au sein du projet Coordination d'Actions aux Frontières Intérieures (CAFI) et en partenariat avec l'Association nationale d'assistance aux frontières (Anafé). Dans ce cadre, sept missions d'observations collectives des pratiques de forces de l'ordre et de recueil des témoignages des personnes refoulées ont permis de documenter les pratiques illégales en termes de contrôles discriminatoires, d'enfermement arbitraire et illégal et de refoulements. Les informations recueillies permettent de nourrir des actions collectives de sensibilisation, de plaidoyer et de contentieux. À la frontière avec le Royaume-Uni, suite aux révélations sur les circonstances du naufrage dans la Manche du 24 novembre 2021 et au nouvel accord conclu entre Londres et Paris pour renforcer la militarisation de cette frontière, La Cimade et ses partenaires ont interpellé les Etats pour leur rappeler l'obligation d'assurer le secours et le sauvetage. L'association s'est associée aux commémorations organisées en hommage aux victimes et à leurs proches.

Forte de son engagement dans différents réseaux et collectifs européens, La Cimade agit en partenariat avec des associations en Europe et au-delà, au sein du réseau Migreurop, du collectif Loujna-Tounkaranké, du Centre de recherche et d'information pour le développement (CRID), de la plateforme des ONG françaises pour la Palestine, de la coordination des actions aux frontières intérieures (CAFI) ou du Cross Border Forum. Les partenariats européens et internationaux sont au cœur de l'action de La Cimade afin de contribuer, avec d'autres, au respect des droits de toutes et tous, ici et là-bas.

HAUT ET FORT

De janvier à juin, alors que la France prenait la présidence du Conseil de l'Union européenne, La Cimade s'est adressée au président de la République Emmanuel Macron ainsi qu'aux membres du gouvernement pour porter dix propositions en faveur d'une Europe solidaire et protectrice des droits humains. À cette occasion, une page dédiée à nos propositions a été lancée sur le site internet de La Cimade et cinq vidéos de décryptage et de revendications ont été produites.

Suite au débarquement des passager·e·s de l'Ocean Viking à Toulon le 11 novembre 2022, La Cimade publie une foire aux questions pour décrypter le cadre légal et les enjeux en matière de sauvetage, de débarquement et d'accueil des personnes exilées secourues en mer.

Le 16 décembre, les associations réunies au sein du projet CAFI et l'Anafé ont lancé une vidéo d'animation pour informer et lutter contre les atteintes à l'encontre des droits des personnes migrantes aux frontières franco-italienne et franco-espagnole.



© La Cimade



© Nicolas Nauche

SENSIBILISATION

LIBERTÉS ! : EN 2022, LES ACTIONS DE SENSIBILISATION MENÉES PAR LA CIMADE INVITENT À ÉCARTER LES BARREAUX DE LA PENSÉE

Afin de lutter contre les stéréotypes qui pèsent sur les personnes étrangères et de contribuer à une meilleure compréhension des migrations, la Cimade mène des actions de sensibilisation notamment via les groupes locaux animés par la coordination nationale de la sensibilisation.

En 2022, les bénévoles de La Cimade ont sensibilisé *a minima* 36 742 personnes à travers 675 actions ou événements impliquant au moins 54 groupes locaux.

Cela représente une augmentation d'un peu plus de 8 % du nombre de personnes touchées par rapport à 2021. Le niveau de « l'avant-Covid » a été rattrapé, ce

qui est encourageant en termes de dynamique de la sensibilisation au sein du mouvement.

En 2022, les jeunes continuent de constituer une part importante de notre public, mais dans une moindre mesure qu'en 2021 : 6 925 personnes dont essentiellement des collégien·nes et lycéen·nes, soit près de 19 % des personnes touchées. En revanche nous pouvons nous réjouir d'une nette percée du public infantile avec 568 enfants. L'évolution est encourageante : une sensibilisation dès le plus jeune âge permet que les stéréotypes ne soient pas trop profondément ancrés.

Comme chaque année, La Cimade met à disposition de ses bénévoles de nouveaux outils pédagogiques : jeux d'animations, courts-métrages, expositions, petits guides... En 2022, le petit guide « *Lutter contre les préjugés* » a été mis à jour. La mise en œuvre du kit de 6-12 ans créé et lancé en 2021 a contribué à la hausse du nombre d'enfants sensibilisés en 2022.

Le jeu « *Parcours des Migrant·e·s* », réactualisé en 2018, arrive aujourd'hui en tête des outils utilisés avec 90 utilisations dans l'année, au cours de 39 % des animations. Les actions de sensibilisation auprès des travailleur·euse·s sociaux ou étudiant·e·s dans le champ social ont été importantes en 2022, avec 1 128 personnes sensibilisées, toutes régions confondues. C'est un public particulièrement demandeur et captif.

En 2022, la coordination nationale des actions de sensibilisation a organisé trois rencontres de La Cimade en ligne, dont deux ciné-rencontres : Prison et personnes étrangères, à l'occasion de la sortie du rapport de La Cimade, Etranger·e·s en prison et La voie d'Henriette, de Safia Kessas, pour la Journée internationale des droits des femmes, ainsi qu'Une jeunesse rom de Déborah Da Silva, programmé en clôture du Festival Migrant·e·scène. 510 personnes ont participé. À noter : tous les outils de la Cimade sont téléchargeables ou visionnables librement via le centre de ressources dédié à la sensibilisation.

Pour permettre une meilleure prise en main des outils par les bénévoles et animer le réseau, des temps nationaux et régionaux d'échanges et de mutualisation ont été organisés. La plupart se sont tenus en distanciel ou sous forme d'ateliers de formation.

En 2022, le festival Migrant·e·scène a battu son plein. Une vraie réussite, avec près de 5000 personnes en plus par rapport à 2021 ! Au programme : de la danse, des débats, des jeux, des concerts, des expositions, du street art et autres curiosités... 311 événements dans plus de 114 villes dans l'Hexagone et en Outre-mer ont été organisés par les groupes locaux, attirant près de 20 400 personnes.

Nouvelle thématique en 2022 : Libertés ! La Cimade invite à écarter les barreaux de la pensée imposée : liberté de circuler, d'aimer, de s'installer, liberté d'affirmer une identité plurielle, liberté de s'associer, d'imaginer ensemble...

Libertés ! Dans l'égalité et la solidarité ! Dans l'égalité, parce que l'égalité effective des droits est une condition incontournable pour garantir la liberté de toutes et tous. Les inégalités produisent des rapports de domination, des situations d'exploitation. Bref, la liberté sans l'égalité, c'est la liberté pour les dominant·e·s ; la dépendance, l'assujettissement et l'oppression pour les autres... Et enfin, libertés dans la solidarité, parce que cette société plus juste reste à construire, du côté des opprimé·e·s, aux côtés des opprimé·e·s.

COMMUNICATION

■ UNE AUTRE VISION DES MIGRATIONS EST POSSIBLE

Les forces d'extrême droite ont obtenu un score global important aux élections présidentielle et législatives de 2022. La Cimade a eu à cœur de proposer un autre projet de société à travers ses différents dispositifs et campagnes de communication. Un projet qui ferait résonner accueil et humanité plutôt que répression et discrimination.

■ PRENONS LE PARTI DE L'HUMANITÉ

La Cimade a lancé la campagne #HumainsAvantTout, menée avant l'élection présidentielle pour rappeler l'évidence : une personne migrante ou réfugiée est avant tout un être humain, avec sa personnalité, son histoire, sa culture et son unicité. Une société fondée sur l'accueil de l'autre et l'hospitalité est non seulement possible ; mais indispensable ! La campagne touchant plus de sept millions de Français·e·s a connu son apogée le 26 mars avec trois événements déployés simultanément à Paris, Nantes et Bordeaux.

■ LA CIMADE + COLDPLAY

La Cimade a été invitée à tenir un stand au Stade de France à Paris pour les quatre concerts du groupe britannique Coldplay au mois de juillet. Nos bénévoles et salarié·e·s sont allé·e·s à la rencontre de centaines de fans, présentant l'association et invitant le public à se prendre en photo pour marquer leur soutien à notre combat.



© Nathalie Bardou



© Nathalie Bardou

APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS

UN ACCUEIL DIGNE

Cette année 2022 a permis un retour au fonctionnement normal pour les équipes de l'apprentissage du français. Certaines pratiques issues de la crise sanitaire ont été conservées, comme l'utilisation des applications de messageries collectives pour échanger entre bénévoles ou avec les apprenant.es, ainsi que les rencontres inter équipes en visioconférence. D'autre part, un engagement plus soutenu sur le terrain politique a émergé en lien avec les pôles thématiques.

■ IMMERSION DANS LES ATELIERS DE FRANÇAIS À COLMAR

« Les ateliers sont des moments dans lesquels les personnes se sentent accueillies et acceptées comme elles sont et où elles oublient pour un temps le stress généré par leur situation. Nous rions beaucoup ensemble, nous jouons avec la langue et les uns avec les autres ; ils s'entraident, se soutiennent. Ils sont heureux de nous retrouver et de se retrouver, ils sont assidus et reconnaissants. Certains progressent en français, en tous cas ils auront de moins en moins peur de prononcer quelques mots dans cette langue difficile pour eux devant des inconnus. »

« Aujourd'hui nous avons appris qu'un apprenant retourne définitivement en Russie car il n'a pas d'aide pour rester ici. Ce matin, il était assis avec un autre apprenant, ukrainien, et on sentait leur joie d'être ensemble et de parler russe. Dommage qu'il s'en aille. »

« Avec certains Afghans qui ne savent ni lire ni écrire, nous nous débrouillons avec leurs compatriotes un peu plus avancés (qui parfois parlent anglais). La Népalaise et l'Afghane parlent urdu entre elles ; l'Azerbaïdjanais, l'Arménienne et certains Afghans parlent turc. La Tchétchène et la Géorgienne parlent russe. Ils sont bienveillants les uns avec les autres et dans mes ateliers, je sens chez eux la joie de se retrouver et d'être avec nous. Au niveau des progrès en français, certains ont beaucoup de mal, d'autres, déjà à l'aise avec la lecture et l'écriture, avancent plus vite. Mais la principale qualité de ces cours, c'est le partage, la possibilité pour quelques heures de se sentir bien avec d'autres, de rire beaucoup et d'être accueillis par des Français bienveillants. Et nous, les enseignant(e)s, sommes vraiment heureuses de partager ces moments avec eux. »

« Un des apprenants, qui devrait bénéficier des cours d'un prestataire de l'OFIL, m'a dit que nos cours étaient bien « much better » ! Il dit qu'il peut comparer puisque sa femme en bénéficie. »

Hélène et Joëlle, bénévoles à Colmar.

■ UN ENGAGEMENT FORT POUR UN ACCUEIL DIGNE !

Le droit à l'apprentissage de la langue et la connaissance des références sociales du pays où l'on vit sont essentiels. Ils font partie des étapes incontournables pour l'inclusion dans la société, le premier pas vers la reconquête de l'autonomie. Donner les moyens à chacune et chacun de pouvoir s'exprimer librement et avoir l'assurance d'être compris en retour, c'est reconnaître chacun en tant qu'acteur social à part entière. L'apprentissage du français est l'une des premières demandes sociales à laquelle l'État doit répondre.

En 2022, pour argumenter ce point de vue auprès des élus, un plaidoyer spécifique à l'apprentissage du français a vu le jour. En effet, depuis dix-sept ans, la politique linguistique et d'intégration de l'Etat repose essentiellement sur le parcours d'intégration républicain dont est issu le Contrat d'Intégration Républicain (le CIR). Cette politique ne permet pas à toutes et tous d'avoir accès à l'apprentissage du français.

Notre plaidoyer soutient trois propositions qui concourent à la mise en place d'un accueil de qualité pour les personnes exilées. La première est l'accès à l'apprentissage de la langue et à la culture française pour toutes et tous sans restriction. Cet apprentissage prend en compte l'ensemble des relations sociales dans lesquelles les personnes peuvent être engagées, qu'elles soient publiques ou privées, professionnelles ou socio-culturelles. La seconde proposition est la suppression du lien entre titre de séjour et niveau de langue. Ce n'est pas parce qu'on a un devoir de réussite à un examen qu'on apprend mieux le français mais parce que l'on a un accompagnement et des formations linguistiques de qualité qui permettent de s'approprier pleinement une langue. La troisième proposition est celle d'un accompagnement adapté et de qualité qui donne les moyens à toutes et tous de participer à la vie de la cité. Il est en effet essentiel pour progresser en français de construire des modules dont le rythme et les techniques pédagogiques prennent en compte les profils et les besoins des personnes.

Enfin, ce plaidoyer revendique globalement l'apprentissage de la langue et l'accès à la culture française comme un droit pour toutes et tous !

La Cimade, forte de la richesse du terrain et de son expertise pédagogique et politique, propose des ateliers de français qui accueillent dignement les personnes exilées.

Cette année, nous souhaitons la bienvenue aux nouvelles équipes de Niort, Tulle-Peyrelevade et Chambéry qui nous ont rejoint !

HAUT ET FORT

Les ateliers sociaux linguistiques ont été mis en avant grâce à des reportages photographiques, pour sensibiliser l'opinion publique sur les vertus de l'apprentissage du français à travers des activités ludiques. Les groupes de Français langue étrangère (FLE) à Marseille ou Grenoble ont servi d'exemple.

Plusieurs reportages ont été réalisés pour dénoncer différentes problématiques, comme la pénalisation des personnes étrangères à cause des lacunes de l'Etat en matière d'apprentissage de la langue.



© Nathalie Bardou



© Valentina Pacheco

ÉQUIPES SALARIÉES ET BÉNÉVOLES

NOTRE ENGAGEMENT POUR RENFORCER LES MOYENS DE NOS ÉQUIPES

L'équipe salariée de La Cimade est au cœur du projet de l'association. Déployé-e-s en France hexagonale et ultramarine, les 148 salarié-e-s mettent en œuvre la mission sociale de La Cimade aux côtés des bénévoles. La politique de Ressources humaines est construite autour d'un accord collectif signé en mars 2017, et une grille des salaires par catégorie, révisée chaque année. En matière de ressources humaines, les priorités de La Cimade sont la diversité, la mobilité, l'équité et l'égalité entre femmes et hommes comme garantie d'un traitement uniforme pour toutes et tous. Ces principes sont appliqués tout

au long du parcours des collaborateurs et collaboratrices de La Cimade. Une attention particulière est portée sur la question du bien-être au travail et de la formation professionnelle.

■ EFFECTIFS ET REPRÉSENTATION DES SALARIÉ.E.S

Le personnel, présent au siège, dans les régions, dans les centres de rétention et en Outre-mer, est composé de 148 professionnel-le-s, dont 80,4 % de femmes (29 hommes et 119 femmes). Cette supériorité numérique se constate dans toutes les catégories professionnelles. Au 31 décembre 2022, sur 148 salarié-e-s :

- 138 ont un contrat à durée indéterminée (CDI) ;
- 10 ont un contrat à durée déterminée (CDD) ;
- 36 sont titulaires de contrats à temps partiel.

L'ancienneté moyenne toutes catégories confondues est de six ans.

En 2022, La Cimade a accueilli 24 stagiaires dont la durée moyenne de stage a été de trois mois (pour rappel, la

gratification est obligatoire pour les stages de plus de deux mois consécutifs) :

- 23 ont été accueilli-e-s en région, avec un nombre important d'étudiant-e-s en Droit et en sciences humaines.
- Un-e stagiaire a été accueilli-e au siège à Paris, au sein du pôle Questions Europe.

■ RELATIONS SOCIALES

L'ensemble des salarié-e-s est représenté par le Comité Social et Économique (CSE) dont les membres ont été élus en mars 2021 à l'occasion des élections des représentant-e-s du personnel. Les échanges entre la Direction et le CSE ont lieu chaque mois et permettent d'avancer dans l'intérêt de La Cimade et de ses salarié-e-s. En 2022, la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) émanant du CSE s'est réunie trois fois et a effectué une visite des locaux du CADA de Béziers en juin.

En collaboration avec les membres de la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail, le travail de mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels s'est poursuivi et reste d'actualité.

Parallèlement, un travail avec les instances représentatives du personnel a été amorcé en vue de la négociation d'un accord sur le télétravail, pratique qui s'est fortement développée depuis la crise sanitaire. Un travail sur l'égalité professionnelle, en vue de la négociation d'un accord sur cette thématique a également commencé en 2022 et se poursuivra en 2023. Un nouvel accord a été signé instituant un congé proche aidant rémunéré ainsi que la participation de La Cimade au financement de frais de garde exceptionnellement engagés par des salarié-e-s parents isolés, dans le cadre de l'exercice de leurs missions.

En outre, les négociations annuelles obligatoires 2022 ont débouché sur une augmentation collective des salaires et l'octroi d'autorisations d'absence dans le cadre du don de sang, de moelle osseuse, de plasma ou de don de plaquettes.

■ LA FORMATION PROFESSIONNELLE

En 2022, les orientations en matière de formation se sont basées sur quatre axes :

- Développer au sein de La Cimade une politique de prévention en matière de sécurité et de risques psychosociaux
- Accompagner les salarié-e-s dans l'organisation et l'exécution de leurs missions
- Favoriser la reprise au poste de travail des salarié-e-s au terme d'une absence de longue durée
- Favoriser la prise régulière des heures acquises dans le cadre du CPF par les salarié-e-s

En 2022, 109 salarié-e-s (88 femmes et 21 hommes) ont

été formé-es, soit 73 % de l'effectif total sur l'année, pour un budget de 85 823 € ; grâce à 48 actions de formation individuelle représentant en moyenne 32 heures de formation par stagiaire (hors formation longue) et quatorze sessions collectives.

En 2022, les salarié-e-s les plus formé-e-s sont les salarié-e-s qui exercent leur activité en région, suivi.e.s par les salarié.e.s exerçant en rétention et au sein de la plateforme, des salarié.e.s des CADA et CPH à répartition quasi égale, puis des salarié.e.s des directions supports pour un total représentant 94 % de l'effectif salarié formé, les 6 % restant étant représentés par des salarié.e.s des pôles thématiques.

Des bilans de compétences, des formations linguistiques ou bureautiques, certifiantes ou diplômantes ont été organisées dans le cadre du compte personnel de formation :

- Quatre salarié-e-s ont réalisé un bilan de compétences ;
- Deux salarié-e-s ont débuté des formations de longue durée dans le cadre de projets de transition professionnelle.

■ POSTES CRÉÉS EN 2022

- Un-e Directeur-riche des systèmes d'information
- Un-e Chargé-e de projet médiation scolaire – Montpellier
- Un-e Chargé-e de projet atelier cuisine
- Un-e Chargé-e de projet psychologue – Centre Frantz-Fanon
- Un-e Chargé-e de projet régional – Bretagne Pays de Loire
- Un-e Délégué-e national-e en région Océan Indien



© Nathalie Bardou



© Valentina Pacheco

VIE DU MOUVEMENT

EN 2022, LA CIMADE POUVAIT COMPTER SUR 3 426 ADHÉRENT·E·S, DONT 2 402 BÉNÉVOLES.

L'augmentation constante du nombre d'adhérent·e·s chaque année témoigne de l'engagement des citoyen·ne·s dans la défense des droits des personnes étrangères. En 2022, la vie associative a été mobilisée par l'organisation et l'animation de la réflexion sur le projet associatif de La Cimade dans le cadre de démarches participatives qui ont concerné l'ensemble du mouvement de l'association. Des postes salariés ont été créés cette année encore en région pour poursuivre le renforcement des actions et consolider la dynamique de l'association dans les territoires, au plus près des personnes en exil.

Dans le cadre de la réflexion sur son projet associatif, La Cimade a ouvert une réflexion sur sa gouvernance.

Il s'agit d'envisager des évolutions dans les statuts et dans les pratiques vers une structuration associative correspondant aux attentes du mouvement. Les objectifs de clarification des missions et du rôle de chaque instance, du niveau local au niveau national, doivent permettre une meilleure définition des mandats des élu·e·s. Un groupe de travail animé par la direction de la vie associative a pour mission de travailler sur ces questions afin de proposer fin 2023 des solutions qui répondent aux enjeux de démocratie interne, cohérentes avec les orientations du projet associatif.

La Cimade à Mayotte intervient dans un climat de violence exacerbé à l'encontre des personnes « étrangères » présentes sur l'île. Une violence exercée par une partie de la population mais également une violence institutionnelle s'appuyant sur une répression contre cette catégorie de la population sans commune mesure avec les pratiques en France hexagonale et ultramarine. En 2022, le groupe local a été victime du blocage de ses locaux et d'une campagne de stigmatisation par des groupes extrémistes aux discours xénophobes, sous le regard des pouvoirs publics, et ce pendant plusieurs semaines. La Cimade

a resserré les rangs pour faire face à cette séquence, travailler à des stratégies de sortie de crise et apporter l'appui nécessaire aux membres du groupe local et aux salarié·e·s présent·e·s, toutes et tous très affecté·e·s par la situation. La Direction de la vie associative a pris une part active à l'organisation de ce soutien.

Le développement du mouvement nécessite de renforcer l'appui aux régions. Cet impératif a conduit la direction de l'association à réfléchir et proposer, en lien avec l'équipe des délégué·e·s en région, la création d'une direction des territoires qui viendra, en 2023, coordonner l'action des salarié·e·s en région. La direction de la vie associative est réorientée pleinement vers ses fonctions autour de cinq domaines d'activité : l'animation du mouvement, le soutien aux instances, la dynamique d'adhésion, le développement du bénévolat et la participation de La Cimade aux mouvements de défense des libertés associatives et réseaux de l'économie sociale et solidaire.

■ GROUPE D'APPUI PSY

Cette équipe bénévole propose un accompagnement aux groupes qui la sollicitent et anime des formations sur des sujets comme l'écoute en entretien, la dynamique du collectif, la prévention des conflits ou l'épuisement des bénévoles. Elle participe également à des travaux nationaux comme à l'élaboration d'outils pour le mouvement. Pour répondre aux nombreuses et diverses sollicitations un appel à candidatures sera lancé pour étoffer l'équipe et développer sa capacité d'intervention auprès du mouvement.

■ RÉORGANISATION DE L'ESPACE ADHÉRENTS

En 2022, l'espace adhérents de La Cimade a fait peau neuve, permettant à l'ensemble des adhérent·e·s de La Cimade d'accéder à leurs informations personnelles.

■ PRÉPARATION DES ÉLECTIONS 2023

En 2023, des élections internes auront lieu à La Cimade afin de renouveler l'ensemble des mandats. Dès 2022, la direction de la vie associative a élaboré des outils et accompagné la réflexion de régions sur cette question pour préparer ce temps fort de la vie associative.

■ GROUPE DE TRAVAIL LIBERTÉS ASSOCIATIVES

Après l'adoption de la loi confortant le respect des principes de la République en août 2021, La Cimade a engagé, en lien étroit avec La Coalition pour les libertés associatives dont elle est membre, une réflexion sur les libertés associatives. Un groupe de travail interne a été créé afin d'informer les membres du mouvement et de mener une réflexion sur cette thématique. Dans un

contexte social et politique dégradé, La Cimade rappelle le rôle essentiel des associations, actrices importantes de la société civile et animatrices du débat démocratique.

■ SAAM EN CHIFFRES : LE DÉPLOIEMENT EN RÉGIONS EN 2022

SAAM est une plateforme numérique développée par La Cimade qui permet de collecter les informations nécessaires pour assurer le suivi des personnes accompagnées dans l'accès aux droits, ceci, dans le respect de la protection des données personnelles. Largement adoptée par les équipes bénévoles, elle a fait l'objet d'améliorations et de développements cette année afin de stabiliser l'outil. Le déploiement s'est accéléré grâce au soutien apporté par l'équipe du projet aux régions et aux groupes locaux. Il s'est traduit par des formations fréquentes et des partages d'expérience. Une réflexion collective sera engagée en 2023 sur la production de statistiques et l'analyse des données collectées.



© Valentina Pacheco



© Nicolas Nauche

ÉLÉMENTS FINANCIERS

L'année 2022 présente un résultat déficitaire de 170 k€, sensiblement meilleur que le budget initial qui prévoyait un déficit de 193 k€. Les produits ont globalement atteint les objectifs fixés tandis que les charges ont été bien maîtrisées dans leur ensemble.

Les ressources totales se sont élevées à près de 20 M€ (19.842 k€), y compris le bénévolat (6.567 k€). La progression par rapport à 2021 est de près de 2 M€, soit +9 %. Les ressources de la cimade, hors bénévolat, sont principalement constituées par :

- > Des subventions et concours publics (6.480 k€, 33 %), en augmentation de 5 % par rapport à 2021
- > La générosité du public (4.222 k€, 21 %), essentiellement composée de dons.

Les dons progressent également de manière significative (+213 k€), de même que les contributions financières (+105 k€). Dans l'ensemble, les ressources liées à la générosité du public (dons, cotisations et subventions privées) atteignent la somme de 5.372 k€, en augmentation de 335 k€, soit +7 % par rapport à 2021.

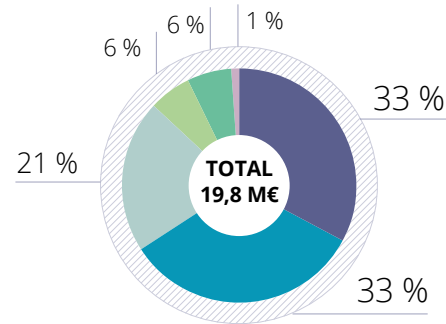
Les dépenses totales sont en augmentation de 10 % par rapport à 2021. Elles s'élèvent à 19.842 k€, y compris le bénévolat (17.957 k€ en 2021). Hors bénévolat, les charges représentent un montant total de 13.276 k€, elles sont principalement composées pour 64 % de rémunérations et cotisations sociales (8.412 k€, +904 k€ par rapport à 2021) et pour 29 % des achats et charges externes (3.890 k€, +277 k€).

Les missions sociales correspondent aux actions réalisées par La Cimade au service des personnes réfugiées et migrantes. Pour l'année 2022 elles représentent 85 % de l'utilisation des fonds collectés auprès du public soit 8 % de plus qu'en 2021.

Les frais de recherche de fonds (10 %) et de fonctionnement (5 %) sont bien maîtrisés, ils diminuent proportionnellement à 2021 où leur ensemble représentait 23 % de l'utilisation.

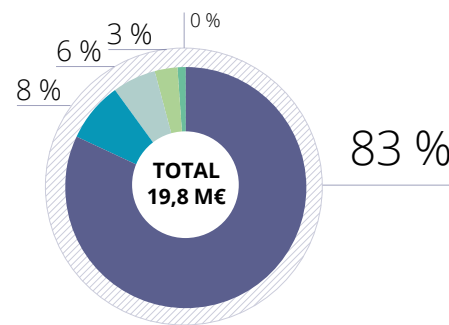
L'engagement bénévole a également progressé, tant en termes d'adhésions que de nombre de bénévoles.

COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) EN K€



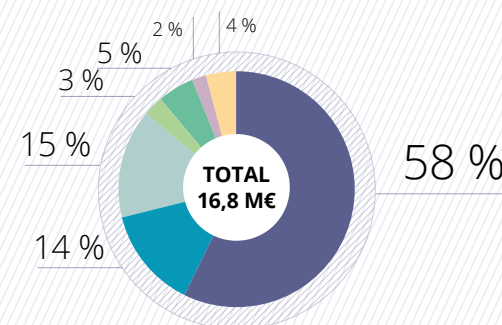
NOS RESSOURCES GLOBALES EN 2021...

Bénévolat	6 567
Subventions et concours publics	6 480
Générosité du Public	4 222
Fondation et financements privés	1 151
Produits des activités annexes et autres produits	1 253
Déficit	171



... ET LEUR UTILISATION

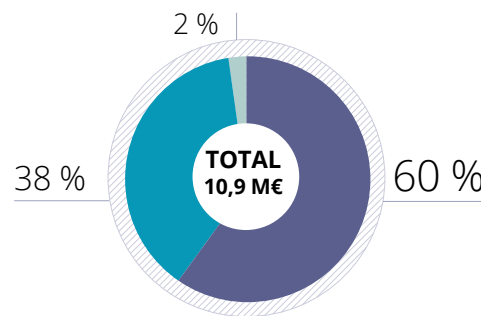
Actions réalisées en France y compris bénévolat	16 552
Frais de fonctionnement	1 518
Frais de recherche de fonds	1 199
Autres charges	537
Actions réalisées à l'étranger	37



ZOOM SUR NOS ACTIONS RÉALISÉES EN FRANCE

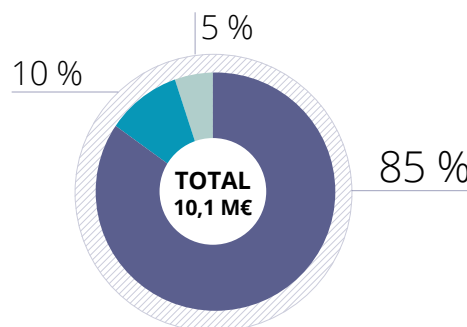
Actions en région y compris bénévolat	9 532
Action de la rétention	2 295
Centres d'accueil et d'hébergement de Béziers, Massy et Montpellier	2 516
Accompagnement des publics	491
Support aux actions (Pôles Thématiques Nationaux)	773
Animation politique du Mouvement et Vie Associative	346
Missions de sensibilisation	598

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES (CER) EN K€



ORIGINE DES RESSOURCES ISSUES DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC (Y COMPRIS BÉNÉVOLAT)

Bénévolat	6 567
Dons et legs	4 128
Autres produits	238



UTILISATION DES FONDS COLLECTÉS AUPRÈS DU PUBLIC ET BÉNÉVOLAT

Missions sociales (y compris bénévolat)	8 614
Frais de recherche de fonds	1 040
Frais de fonctionnement	508

UTILISATION DES FONDS COLLECTÉS AUPRÈS DU PUBLIC

Missions sociales (hors bénévolat)	2 048
Frais de recherche de fonds	1 040
Frais de fonctionnement	508

Toutes ces informations sont issues des comptes annuels et du rapport de gestion 2022 approuvés par l'Assemblée Générale de La Cimade du 17 juin 2022. Les comptes 2022 ont été certifiés sans réserve par le commissaire aux comptes Hoche Audit. Le rapport de gestion présente également les comptes de la Fondation Cimade, créée en 2008 sous l'égide de la Fondation du Protestantisme, ainsi que ceux du Fonds de dotation La Cimade, créé en 2019.

PARTENAIRES 2022

La Cimade fait le choix de travailler avec d'autres associations – internationales, nationales et locales – afin de renforcer l'impact de ses actions. L'association tient en effet à favoriser l'intelligence collective, la collaboration, le soutien et la complémentarité au sein du monde associatif et de la société civile en général. Rien ne se ferait sans nos partenaires associatifs, mais également sans nos soutiens financiers : pouvoirs publics, collectivités territoriales, fondations privées et entreprises. Merci à eux. Merci également à nos 21 000 donatrices et donateurs qui nous ont apporté leur confiance en 2022 et favorisent ainsi notre indépendance et la pérennité de nos actions. Merci enfin à toutes celles et ceux qui, en France et ailleurs, s'engagent pour une solidarité active avec les personnes migrantes et réfugiées.

■ NOS SOUTIENS PUBLICS AU NIVEAU NATIONAL :

Agence Française de Développement (AFD) Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) Ministère de la Culture et de la Communication Ministère des Solidarités et de la Santé - Direction générale de la Santé (DGS) Ministère de l'Intérieur - Ministère de l'Education nationale et de la jeunesse - Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) - Ministère de la Justice, Service de l'accès aux droits et de l'aide aux victimes (SADJAV) Ministère de la Justice, Direction de l'administration pénitentiaire (DAP) -Ministère de la Cohésion des territoires - Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) - Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)

■ NOS PARTENAIRES PRIVÉS :

Bröt für die Welt - EKIR - Fondation Agnès Delachaux - Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'Homme - Fondation de France - Fondation JM Bruneau - Fondation Un monde par tous - Association Thanks for nothing - Secours Catholique - Caritas France - The Tolkien Trust - UEPAL - Union des Églises protestantes d'Alsace et de Lorraine

■ AMÉRIQUES

Nos partenaires financiers :

DRJSCS/FDVA Guyane, DILCRAH Guyane, DILCRAH Guadeloupe, ARS Guyane

■ AUVERGNE RHÔNE-ALPES

Nos partenaires financiers :

les Villes de Lyon, Villeurbanne, Vénissieux, Vaulx-en-Velin, Grenoble, Clermont-Ferrand, Annonay, Chambon-sur-Lignon, les communes du Pays de Gex, le Conseil départemental de l'Ain, la Métropole Grenoble-Alpes, la DREETS Auvergne Rhône-Alpes (la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités), la DIRSP (direction interrégionale des services pénitentiaires), la Fondation Un monde par tous, l'Association Lanterne, la DRAC Auvergne Rhône-Alpes (la direction des affaires culturelles).

■ BRETAGNE PAYS DE LA LOIRE

Nos partenaires financiers :

Départements de Loire-Atlantique et d'Ille-et-Vilaine, Villes de Nantes, Rennes, La Roche-sur-Yon, Lorient, Vannes, Les Sables d'Olonne, Auray, Ploërmel et Séné, Nantes Métropole, Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes et DRJSCS des Pays de la Loire et de Bretagne.

■ CENTRE-OUEST

Nos partenaires financiers :

Région Nouvelle Aquitaine, région Centre-val de Loire, municipalité de Poitiers, municipalité de Blois, municipalité de Faux la Montagne, municipalité de Tours, ministère de la justice.

■ FRANCHE-COMTÉ BOURGOGNE

Nos partenaires financiers :

Ville de Dijon, CCAS de Nevers, FDVA région Bourgogne Franche-Comté, Ville de Besançon, Conseil Départemental de la Nièvre, l'Eglise protestante Unie de France, Ville de Chalon-sur-Saône, Ville de Besançon.

■ GRAND EST

Nos partenaires financiers :

UEPAL, de nombreuses paroisses protestantes et catholiques dont les paroisses du Bouclier et le temple Neuf, la ville de Strasbourg, la ville de Charleville Mézières, le CDAD du Bas Rhin, le CDAD Moselle.

■ ILE-DE-FRANCE

Nos partenaires financiers :

Agence régionale de Santé d'Île-de-France / Barreau de l'Essonne / Barreau des Hauts-de-Seine / Barreau de Paris solidarité / Barreau de Seine-Saint-Denis / Barreau du Val de Marne / Barreau des Yvelines / Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis / Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris / Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) / Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité / Fonds Thanks for nothing / Mairie et département de Paris / Mairie d'Evry / Fondation Bruneau / Mairie de Massy / Ministère de l'Intérieur

■ LANGUEDOC-ROUSSILLON

Nos partenaires financiers :

DRDJSCS Occitanie, DDSCS 34, CAF de l'Hérault, Conseil Régional Occitanie, Conseil Départemental 66, Conseil départemental 30, Conseil Départemental 34, Ville de Montpellier, Ville de Nîmes.

■ NORD-PICARDIE

Nos partenaires financiers :

la Fondation de France, la Fondation de Lille, les conseils départementaux du Nord et du Pas-de-Calais ; la CPAM de Lille-Douai, les villes de Lille, Amiens, Dunkerque, Valenciennes, Soissons, Rousies, Louvroil, Hautmont ; la direction interrégionale des services pénitentiaires

■ NORMANDIE

Nos partenaires financiers :

Communauté Urbaine d'Alençon, Ville d'Alençon, Ville d'Argentan, Ville de Canteleu, Ville du Havre, Ville de Rouen, DDCSPP Orne, DRAJES Normandie, DISP de Rennes-BNP.

■ OCÉAN INDIEN

Nos partenaires financiers :

Agence Française de Développement, Ministère des Outre-Mer et DRJSCS (Direction Jeunesse Sport et Cohésion Sociale) / FDVA.

■ SUD-EST

Nos partenaires financiers :

DRDJSCS, Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires PACA Corse et Languedoc, France-RELANCE, Barreau des avocats de Marseille, CGET 13, DILCRAH.

■ SUD-OUEST

Nos principaux partenaires financiers :

Conseil régional Occitanie et Conseil régional Nouvelle Aquitaine, Conseils départementaux Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Gironde, Pyrénées Atlantiques et Tarn et Garonne, Mairies de Toulouse, Bordeaux et Pau, Barreau de Toulouse, DIRSP Aquitaine et Occitanie.

Les associations avec lesquelles nous travaillons pour la défense des personnes exilées au plan national :

ACAT / Aides / Amoureux au ban public / Amnesty International France/ Apprentis d'Auteuil / Ardhis / Armée du Salut / ATD-Quart monde / ADDE (Avocats pour la défense des droits des étrangers) / CASP-Arapej / CCEM Comité contre l'esclavage moderne / CCFD-Terre solidaire / Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration / Comité de pilotage des associations intervenant en rétention / Croix-Rouge française / Droits d'urgence / Emmaüs / Fondation Abbé Pierre / Cercle de silence / Comité pour la santé des exilés (Comede) / Emmaüs France / Engage-e-s et Determine-e-s ! / Fédération Entraide protestante (FEP) / FNCIDFF Fédération nationale des Centres d'Information sur les droits des femmes et des familles / FNSF Fédération Nationale Solidarité Femmes / Fédération Protestante de France (FPF) / Fédération des Associations de Solidarité avec les travailleur-euse-s immigré-e-s (Fasti) / Fédération des acteurs de solidarité (FAS) / Fédération des Centres Sociaux / F3E / Groupe accueil et solidarité (GAS) / GAMS / Groupe d'information et de soutien des immigré-e-s (GISTI) / Germae / Ligue des droits de l'Homme (LDH) / Ligue de l'enseignement / Médecins sans frontières / Médecins du Monde / MRAP / Prison Insider / Observatoire international des prisons - Section française / Ordre de Malte / Oxfam / Pastorale des migrants / Petits frères des pauvres / Radya

/ RESF / Restos du Cœur / Ritimo / Secours Catholique-Caritas France / Secours Populaire / Syndicat de la Magistrature / Syndicat des Avocats de France / Secours islamique France / Tous migrants / UNICEF France / Unis cité / UNIOPSS / Welcome / Women for Women

Les collectifs :

Action et Droits des Femmes Exilées et Migrantes (ADFEM) / Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (Anafé) / Des ponts, pas des murs ! / Manifeste euroafricain / Coordination Française Pour le Droit d'Asile (CFDA) / Collectif Alerte / Collectif ensemble contre la traite des êtres humains / Collectif des morts de la prison / Collectif national Droits de l'Homme Romeurope / Collectif Pour une égalité des droits entre Français.es et étranger.e.s / Centre de Recherche et d'Informations sur le Développement (CRID) / CoordEurop -La Coordination Européenne pour le Droit des Étrangers à Vivre en famille / Coordination Sud Dom'Asile / Collectif Migrants Outre-mer / Collectif JuJIE ! / Comité de pilotage des associations intervenant en rétention / Délinquants solidaires / États généraux des migrations (EGM) / Groupe National de Concertation Prison (GNCP) / InfoMIE / LA Coalition / Le Collectif des Associations Citoyennes / Le français pour tous / Migrants Outre-Mer (MOM) / Observatoire de l'Enfermement des Etrangers (OEE) / Observatoire du droit à la Santé des Etrangers (ODSE) / Plateforme 12 (Pour la régularisation des travailleurs-euses sans papiers et l'égalité de traitement entre Français-es et Etranger-e-s dans les études comme au travail) / Plateforme française d'Eunomad / Plateforme des ONG françaises pour la Palestine / Réseau Chrétiens Immigrés / RESF / Réseau Chrétiens de la Méditerranée / Festisol (Festival des Solidarités) / Stop Dublin / DASEM Psy (Droit Au Séjour des Etrangers Malades)

Nos partenaires européens et internationaux

Migreurop / Coalition Boats 4 people / Commission des Eglises pour les migrants en Europe (CCME) / Chrétiens de la Méditerranée / Collectif Loujna-Touunkaranké / Algérie : Rencontre et développement, Réseau des avocats pour la défense des droits de l'Homme (RADDH), Ligue Algérienne des droits de l'Homme (LADDH) Comores : Mouvement associatif pour l'éducation et l'égalité des chances (Maeecha) Côte d'Ivoire : Convention de la société civile ivoirienne (CSCI) Mali : Association malienne des expulsés (AME)/ Association des rapatriés d'Afrique centrale au Mali (ARACEM) / La Maison du Migrant-Caritas Gao. Maroc : Caritas au Maroc / Groupe antiraciste d'accompagnement et de défense des étrangers et migrants (GADEM) / Mauritanie : Association mauritanienne des droits de l'Homme (AMDH). Niger : Alternative espaces citoyens (AEC) / Association nigérienne des droits de l'Homme (ANDDH). Sénégal : réseau migrations et développement (RE.MI.DEV) / Point d'accueil pour les réfugiés et immigrés de Caritas Dakar (PARI). Tunisie : Forum tunisien pour les droits économiques et sociaux (FTDES)

Un grand merci aux militantes et militants de La Cimade pour leur engagement, à nos bailleurs pour leur confiance et à nos partenaires pour le travail accompli ensemble en 2022. Merci également à nos donateurs et donatrices pour leur générosité.



© Federico Zaa

Association de solidarité active, La Cimade agit pour les droits et la dignité des personnes réfugiées et migrantes grâce à un mouvement de 2 402 bénévoles et 148 salarié-e-s en métropole et en outre-mer.

La Cimade accompagne, héberge et défend plus de 110 000 personnes étrangères chaque année, et intervient en centre de rétention et en prison. Elle informe et sensibilise sur les enjeux liés aux migrations.

Le label «Don en Confiance» atteste que La Cimade se soumet à un contrôle régulier visant à garantir la qualité de la gouvernance, la bonne gestion des fonds reçus et la transparence financière.



La Cimade
L'humanité passe par l'autre

Juin 2023

Coordination et réalisation : Louise Lacombed
et Lea Mormin Chauvac

Editée par La Cimade

Responsable de la publication : Aude Millet

Conception graphique : Le Sourire en Prime

Photo de couverture © Rafael Serrano

Impression : Siman

ISBN : 978-2-900595-79-4



91 rue Oberkampf
75011 Paris
Tél. 01 44 18 60 50 - Fax : 01 45 56 08 59

communication@lacimade.org
www.lacimade.org

